



**CHECK AGAINST DELIVERY  
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

**STATEMENT BY**

**AMBASSADOR PAUL HEINBECKER  
PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA  
TO THE UNITED NATIONS**

**TO THE UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL**

**ON**

**STRENGTHENING COOPERATION WITH  
TROOP CONTRIBUTING COUNTRIES**

**NEW YORK, 16 JANUARY 2001**

---

**DÉCLARATION DE**

**L'AMBASSADEUR PAUL HEINBECKER  
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**SUR**

**LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS  
POURVOYEURS DE CONTINGENTS**

**NEW YORK, LE 16 JANVIER 2001**



I would like to thank you, Professor Jayakumar, for your kind introductory remarks addressed to Canada and the other countries whose Security Council mandates came to an end last December. I would also like to say how pleased I am to see our former colleagues on the Council today, and to welcome the new members to the Council.

I would also like to thank you, Mr. President, for taking this important initiative to improve the cooperative arrangements with troop-contributing countries. My delegation would also like to express its satisfaction at the Council's quick and thorough response to the Brahimi Report in Resolution 1327 which clearly underscores many of the concerns of troop contributors.

In addition, in the course of the past decade, the Security Council also issued two Presidential Statements<sup>1</sup> on how consultation with troop contributing countries was to be conducted. Regrettably, the principles inherent in these Statements have not been fully respected in the intervening years. But, even if they had been respected, the communication of information to troop contributors would not have proved adequate in practice. The issue is not communications or consultations, although even here improvements are possible; the issue is cooperation and participation.

We collectively have not found a way for troop contributing countries to be part of the Organization's peace operation decision-making process, from the start of a Mission to its conclusion. It is time for us all to take stock of our collective experiences. There is plenty of evidence to show that consultations by the Council with troop contributing countries are necessary, but not sufficient. Troop contributors' views are not simple inputs to a decision; they are integral to effective decisions and must carry their full weight.

Any decision-making process that merely takes or leaves troop contributors' views risks alienating those governments and exposing a mission to failure. In the course of last autumn, two major troop contributing countries withdrew from the UN's largest peace operation, at least in part they have said because they did not feel their views were heard and heeded.

The Security Council and the Secretariat must be able to win the confidence of troop contributing governments - who put their soldier-citizens in harm's way - that the strategy and concept of operations for a new Mission, and their implementation, are sound. Troop contributing governments must also be confident that they will be sending troops or police to serve within a competent mission with effective leadership. That confidence comes from cooperation - not notification and not even consultations.

We need to think corporately about the relationship between the Council and the troop contributors. We need to find a way to bring the latter into the decision-making process of the former. We are all on the same side - the side of UN effectiveness. Under Article 23 of the Charter, the Council bears the primary constitutional responsibility for maintaining international

---

<sup>1</sup> S/PRST/1994/62 and S/PRST/1996/13

peace and security. As often has been observed, it does not bear the exclusive responsibility. Strengthening peace operation is a challenge we all face. It should not be beyond the ingenuity of UN members to find an effective way forward. If Council members are unwilling to share power, they then should take upon themselves the responsibility of providing the troops required. If, on the other hand, potential or actual troop contributing countries are unable to rally to a consensus, then they should draw the appropriate conclusions.

During the 50<sup>th</sup> Session of the General Assembly, Canada tabled a study that offered concrete recommendations on rapid reaction to crisis situations. The study recognized the need for a partnership between the Security Council and troop contributors. Specifically, we suggested that the Security Council and troop contributors should establish a Joint Committee for *each* peace operation. This idea, we believe, remains valid. When Canada led the abortive mission to Zaire in 1996, we did create such a nucleus to manage and give direction to the Mission. The Council and troop contributors, supported by the Secretariat, must work in partnership in a spirit of cooperation within an integrated management framework rather than simply meet on occasion for what has become a largely *pro forma* bit of theatre.

We have heard many good ideas this morning, including those discussed in considerable detail by the Permanent Representative of India. In the next few days, we will be circulating a paper that expands on some of our ideas about the next steps that the Council might consider taking in order to enhance cooperative arrangements. We hope that the Council, and troop-contributors, will find that these proposals are worth serious consideration.

Six years after the adoption of PRST/1994/62, we endorse the Council's conclusion, implicit in the convening of today's debate, that it is time to address today's changing needs. Failure to do so will only make it more difficult for the UN to respond in a timely and effective fashion when peace missions are needed. Success in doing so would help us all establish a decision-making process that integrates authority and risk. More fundamentally, it will help the United Nations meet the great expectations of so many people around the world who, now and in the future, depend on the UN, that is, depend on us all.

Thank you, Mr President.

Monsieur le Président,

J'aimerais vous remercier, Professeur Jayakumar, pour les gentilles remarques que vous avez adressées en introduction au Canada et aux autres pays dont le mandat auprès du Conseil de sécurité s'est achevé au mois de décembre. J'aimerais aussi dire à quel point je me réjouis de voir nos anciens collègues ici présents aujourd'hui et d'accueillir les nouveaux membres du Conseil.

J'aimerais encore vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative importante d'améliorer les modalités de coopération avec les États qui fournissent des contingents. Ma délégation aimerait également dire à quel point elle est satisfaite que le Conseil ait réagi si rapidement et avec un tel sérieux au Rapport Brahimi en adoptant la résolution 1327, qui met clairement en lumière nombre de préoccupations des États qui fournissent des contingents.

En outre, au cours de la dernière décennie, le Conseil a également rendu public deux Déclarations du Président<sup>1</sup> sur la manière de mener les consultations avec les États qui fournissent des contingents. Malheureusement, les principes qui figurent dans ces Déclarations n'ont pas été totalement respectés dans l'intervalle. Mais même s'ils avaient été respectés, la communication d'informations aux États qui fournissent des contingents ne se serait pas avérée adéquate dans la pratique. Le problème ne concerne ni les communications ni les consultations, bien que des améliorations soient toujours possibles; ce sont la coopération et la participation qui sont en cause.

Nous n'avons pas trouvé collectivement le moyen de permettre aux États qui fournissent des contingents de participer au processus de prise de décisions relatives aux opérations de maintien de la paix mises en place par l'Organisation, du début jusqu'à l'achèvement de la mission. Il est temps pour nous de tirer les leçons qui s'imposent de nos expériences. La preuve est faite que les consultations entre le Conseil et les États qui fournissent des contingents sont nécessaires mais pas suffisantes. Les points de vue de ces États ne sont pas de simples apports à une prise de décision; ils sont indispensables pour prendre de bonnes décisions et ils doivent peser de tout leur poids sur ces décisions.

Tout processus de prise de décision qui adopte ou rejette simplement le point de vue des États qui fournissent des contingents risque de se mettre leurs gouvernements à dos et de vouer la mission à l'échec. L'automne dernier, deux grands pays qui fournissaient des contingents se sont retirés de la plus grande opération de maintien de la paix, au moins partiellement, ont-ils affirmé, parce qu'ils n'avaient pas l'impression que leur point de vue était entendu et qu'on en tenait compte.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent être capables de convaincre les gouvernements qui fournissent des contingents - et qui exposent leurs ressortissants - que la stratégie et le concept des opérations d'une nouvelle mission, ainsi que leur mise en oeuvre, sont

---

<sup>1</sup> S/PRST/1994/62 et S/PRST/1996/13

viables. Les gouvernements fournisseurs de contingents doivent aussi pouvoir raisonnablement espérer qu'ils enverront des troupes ou des forces de police qui serviront dans le cadre d'une mission intelligente, dotée d'une direction efficace. La confiance naît de la coopération, elle n'est pas le fruit des notifications, ni même des consultations.

Nous devons réfléchir ensemble à la relation entre le Conseil et les États qui fournissent des contingents. Nous devons trouver le moyen de permettre à ces États de participer au processus de prise de décisions du Conseil. Nous sommes tous du même bord - nous voulons tous que l'ONU soit efficace. Conformément à l'article 23 de la Charte, constitutionnellement, la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales incombe en premier lieu au Conseil. Mais on l'a souvent constaté, cette responsabilité ne lui incombe pas exclusivement. Nous sommes tous confrontés au défi qui consiste à renforcer les opérations de paix. Les membres des Nations Unies sont sûrement assez ingénieux pour trouver un moyen efficace d'aller de l'avant. Si les membres du Conseil ne sont pas prêts à partager le pouvoir, alors il faut qu'ils assument la responsabilité de fournir les contingents nécessaires. Par contre, si les États qui sont prêts à fournir des contingents ou qui en fournissent déjà n'arrivent pas à se rallier à un consensus, ils devraient tirer les conclusions qui s'imposent.

Au cours de la 50ème Session de l'Assemblée générale, le Canada a présenté une étude dans laquelle il proposait des recommandations concrètes sur la manière de réagir rapidement en cas de crise. Selon cette étude, un partenariat était nécessaire entre le Conseil de sécurité et les États qui fournissent des contingents. Plus spécifiquement, nous avons proposé que le Conseil de sécurité et les États qui fournissent des contingents créent un Comité mixte pour *chaque* opération de paix. Nous pensons que cette idée est toujours valable. Lorsque le Canada a pris la tête de la mission au Zaïre en 1996, qui a avorté par la suite, nous avons créé un tel noyau destiné à gérer la mission et à lui donner une orientation. Le Conseil et les États qui fournissent des contingents, aidés du Secrétariat, doivent travailler de concert dans un esprit de coopération et dans un cadre de gestion intégrée au lieu de se limiter à se rencontrer à l'occasion de ce qui est largement devenu une mise en scène *pour la forme*.

Baucoup de bonnes idées ont été lancées ce matin, notamment celles exposées considérablement en détail par le Représentant permanent de l'Inde. Au cours des quelques prochains jours, nous ferons circuler un document qui développe certaines de nos idées sur les prochaines mesures que le Conseil pourrait envisager d'adopter afin d'améliorer les modalités de coopération. Nous espérons que le Conseil et les États qui fournissent des contingents estimeront que ces propositions valent la peine d'être examinées sérieusement.

Six ans après l'adoption du document PRST/1994/62, nous appuyons la conclusion du Conseil, implicite dans l'organisation du débat d'aujourd'hui, selon laquelle il est grand temps de s'attaquer à des besoins en évolution constante. Ne pas le faire ne rendrait que plus difficile la tâche de l'ONU, qui consiste à réagir rapidement et efficacement lorsque des missions de paix s'avèrent nécessaires. Le succès à cet égard nous aiderait à établir un processus de prise des décisions qui intègre l'autorité et les risques. Fondamentalement, il aiderait les Nations Unies à répondre aux grandes attentes de tant de peuples de par le monde qui, aujourd'hui et à l'avenir, comptent sur les Nations Unies, donc sur nous tous.

Merci, Monsieur le Président.